

MONS CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE EN 2015

La désignation de Mons comme capitale européenne de la Culture en 2015 est une bonne nouvelle à la fois pour nos voisins belges mais également pour les Villes du Val de Sambre. En effet, la politique transfrontalière à laquelle la cité montoise est attachée permettra de faire bénéficier notre territoire d'intéressantes retombées culturelles, touristiques et économiques.

Ainsi, les centaines de manifestations prévues seront l'occasion d'un échange et d'un partenariat privilégié entre Mons et le Département du Nord. Rendez-vous en 2015 pour partager ce grand moment !



d'Avesnelles. Étaient présents : Pierre Mauroy, ancien premier ministre, fondateur de la Fédération Léo Lagrange, Bruno Le Roux, son actuel président, et Hugues Lagrange petits-fils de celui dont André Malraux dit un jour : « *Il est mort dans le courage, dans la recherche de la vérité et dans la dignité. C'était un homme que nous aimions* ».

70^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE LÉO LAGRANGE

Député d'Avesnes, conseiller municipal d'Avesnelles, Léo Lagrange (1901-1940) fut secrétaire d'Etat du Front populaire dirigé par Léon Blum. Il développa notamment l'accès aux loisirs et au sport pour tous.

Jean-Luc Pérat, en partenariat avec la commune d'Avesnelles, lui a rendu hommage en juin dernier.

Le moment phare de cet événement marqué par de nombreuses animations fut l'inauguration d'une stèle sur la place de la Mairie

À VOTRE ÉCOUTE...

UN DÉPUTÉ SUPPLÉANT DE TERRAIN

Notre territoire durement frappé par la crise doit relever le défi de sa reconversion. Je puis vous assurer être particulièrement attaché au suivi des grands dossiers porteurs d'avenir et d'emplois pour notre territoire. Je pense à la RN2, au port d'Hautmont, à la réouverture de la Sambre, mais aussi à d'autres projets structurants à vocation touristique de notre arrondissement : Val Joly, Ecomusée de l'Avesnois ou encore le Zoo de Maubeuge... Avec Jean Luc Pérat nous essayons de traiter tous ces dossiers avec cohérence et efficacité afin que la mise en œuvre de ces grands chantiers fasse vivre notre territoire et se traduise par des emplois.



Pour cela, nous nous efforçons d'être le plus souvent auprès de nos concitoyens. Notre rôle en tant qu'élu de terrain est avant tout d'écouter et de venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin.

À l'heure où les droits à une retraite juste sont mis en cause par un président et un gouvernement sourds et obstinés, tout en continuant à protéger une caste de privilégiés, mon engagement de député suppléant est plus que jamais d'être auprès des habitants de notre circonscription.

TRANSCARD : LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE EN MATIÈRE DE SANTÉ

Transcard est projet un projet sanitaire et médico-social, qui concerne la population de la Thiérache (France) et du pays de Chimay (Belgique), soit plus de 180.000 habitants. Il permet à ces derniers de conserver leurs droits de sécurité sociale lorsqu'ils passent la frontière. Il repose sur une convention d'extension de la couverture sociale entre la France et la Belgique.



Fervent défenseur de la coopération transfrontalière en matière de santé, Jean-Luc PERAT milite activement pour son amélioration, notamment au travers du dispositif "transcards". Lors d'une récente réunion à l'Assemblée Nationale le 28 avril 2010, il a permis à Henri LEWALLE, Chargé de Mission à l'OF.B.S. (Observatoire Franco-Belge de la Santé) et expert en matière de coopération transfrontalière d'intervenir afin de faire de la Grande Thiérache une Communauté Hospitalière, un territoire en marche.

Les objectifs généraux de Transcards sont de mettre en réseau et d'organiser la complémentarité des équipements de part et d'autre de la frontière, de favoriser la mobilité des patients et des praticiens, de mettre en place une couverture sociale transfrontalière intégrée.

Grâce à cette initiative, le projet devrait permettre de réduire les difficultés en zone transfrontalière dues à l'existence de plusieurs systèmes de santé, d'améliorer les conditions sanitaires des habitants français et belges et d'élargir l'offre de soins qui leur est proposée. La communication entre les professionnels de la santé sera facilitée. De même qu'une reconnaissance mutuelle des pratiques médicales de part et d'autre de la frontière sera assurée.

Enfin, et dans un nouveau modèle de coopération, Transcards devrait permettre d'identifier des règles générales qui pourront être réutilisées ailleurs, d'utiliser les technologies de réseaux télématiques et d'instaurer des pratiques de vie européennes et d'accroître la mobilité transfrontalière.

Trois questions à HENRI LEWALLE, Chargé de Mission à l'Observatoire Franco-Belge de la Santé

Quelle est la particularité de Transcard ?

« C'est la première fois dans l'Union Européenne qu'est créé un territoire de santé transfrontalier. Malgré cette zone enclavée, nous avons pu mettre au point un système cohérent d'accessibilité aux soins. Cette expérimentation a servi de base au développement d'autres territoires de santé dans des régions transfrontalières, le long de la frontière franco-belge, mais également dans le reste de l'Europe ».

Quels sont les atouts de Transcard pour les habitants et les professionnels de santé ?

« Avec Transcard, possibilité est offerte aux patients français et belges d'avoir accès à une offre de soins large, parmi un éventail important de prestations, et surtout d'être soignés à proximité de leur domicile. Pour les établissements, il s'agit de compléter leur offre limitée de soins. La création d'une coopération entre établissements fait émerger un bassin de soins ; de même que l'attrait pour les professionnels de santé d'y travailler ».

Et pour le territoire ?

« Les pratiques médicales de premiers soins sur le patient sont assurées sur le territoire, diagnostic comme suivi. Ensuite, les services d'urgences peuvent être maintenus, tout en les rendant plus actifs. Ainsi, le temps de prise en charge du patient s'en trouve amélioré. Le territoire de santé est préservé, et même renforcé par l'apport des compétences des établissements voisins de part et d'autre de la frontière ! ».

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE...

Jean-Luc Pérat DÉPUTÉ

60 ans, marié, 2 enfants.
Professeur d'éducation physique et sportive à Fourmies.
Elu depuis 1977,
Maire d'Anor de 1989 à 2008,
Conseiller Général du Canton de Trélon depuis 2001.
Mail : jean-luc@perat.fr

Frédéric Divina SUPPLÉANT

52 ans, marié, 2 enfants.
Professeur de physique à Maubeuge.
Conseiller Municipal à Hautmont depuis 1989.
Mail : frederic@fdivina.com



Vous souhaitez faire-part d'un problème à votre député ?

Vous voulez lui demander conseil, aide ou soutien ? N'hésitez pas à le contacter !

Sa Permanence se situe 28, avenue de la gare à Avesnes-sur-Helpe (à côté du garage Mazda). Son équipe vous y accueille le lundi de 9 h à 18 h, du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18, ainsi que le samedi de 8 h à 11 h.

Jean-Luc Pérat vous y reçoit, sans rendez-vous, le samedi matin de 8 h à 10 h, (sauf contre-temps).

De plus, il organise périodiquement des permanences dans les différentes communes de la circonscription. (Renseignez-vous auprès de la Permanence ou de votre mairie)

Depuis son élection en juin 2007, Jean-Luc Pérat et son équipe ont accueilli, écouté et accompagné plus de 2000 personnes.

Le traitement de ces dossiers a généré plus de 4 000 démarches (courriers, mails, appels téléphoniques).

Dans plus de 50 % des cas, une solution favorable est trouvée.

RETROUVEZ-NOUS SUR
www.perat.fr

CONTACTS > Tél : 03 27 57 01 57 - Fax : 03 27 57 05 10
> Email : contact-depute@perat.fr



Jean-Luc PÉRAT - Député de la 24ème circonscription du Nord



PORTE-VOIX

LES CANTONS :
Avesnes-sur-Helpe Nord,
Avesnes-sur-Helpe Sud,
Hautmont, Landrecies,
Solre-le-Château, Trélon.

N°2 - Octobre 2010

Le journal de votre député



DOSSIER

Économie, Emploi, Agriculture

UN DÉPUTÉ EN MARCHÉ POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

« La Sambre-Avesnois en marche pour l'emploi » était le thème principal de la campagne de Jean-Luc Pérat en 2007. Depuis, l'éclatement de la bulle spéculative en septembre 2008 a provoqué partout récession, faillites en chaîne, montée du chômage, creusement des inégalités et des déficits publics. L'ampleur de ce recul, véritable remise en cause des bases d'un capitalisme devenu avant tout financier, est telle qu'aucun expert ne peut encore aujourd'hui prédire le retour d'une conjoncture favorable.

AU CŒUR DE LA CRISE EN SAMBRE-AVESNOIS

La Sambre-Avesnois, territoire économiquement fragile a été l'un des plus durement frappés. La conséquence de ce recul de l'activité est un taux de chômage de 16,8 % fin 2009, en augmentation de 42 % depuis début 2008, qui classe la Sambre-Avesnois en tête des bassins d'emplois les plus touchés.

En parallèle, une crise agricole également sans précédent met à mal les exploitants locaux, leur faisant perdre la plus grande partie de leur revenu et menaçant de décimer des filières entières à l'image de celle du lait. Face à cette situation alarmante, Jean-Luc Pérat se

mobilise et agit aux côtés des salariés en difficultés, des d'entreprises et des agriculteurs pour les accompagner au travers de leurs difficultés, mais surtout en agissant pour le développement d'infrastructures et l'émergence de projets porteurs d'avenir.

SAUVEGARDER L'EMPLOI

Le bassin du Val-de-Sambre a dû affronter ces derniers mois plusieurs fermetures importantes comme celles de CBS à Louvroil ou de TyssenKrupp à Jeumont. Dès le début de la crise, aux côtés des pouvoirs publics, des acteurs locaux et des entreprises, Jean-Luc Pérat s'est mobilisé, pour sauvegarder au maximum

les entreprises et les emplois.

Même si quelques nouvelles sont positives, JSPM, filiale d'AREVA, acceptant de reprendre les salariés de ThyssenKrupp et l'arrivée de la Kangoo Be Bop confortant la production de MCA, un plan de revitalisation du territoire a été mis en place en septembre 2010 dans le bassin de la Sambre. Jean-Luc Pérat qui participe au comité de pilotage de ce plan est intervenu auprès du Sous-Préfet afin qu'il soit étendu à l'ensemble de l'Avesnois. Dans le Sud Avesnois, la principale crainte concernait l'entreprise Acument (Viseries Boulonneries de Fourmies), premier employeur privé du Canton de Trélon avec ses 178 salariés, dont la maison-mère souhaitait se séparer.

L'ÉDITO

REMETTRE LA FRANCE À L'ENDROIT....

Mesdames, Messieurs,
Chers Amis,

Les élus de droite se gargarisent d'être les champions des réformes ! Mais quelles réformes ? Celles qui vont dans le même sens à savoir de toujours soutenir et conforter les privilégiés et par ailleurs fragiliser encore plus les plus faibles. Où est La France de la solidarité et du partage, de la proximité, celle des Droits de l'Homme et du respect ?

Les conditions d'examen de la réforme des retraites mettent à jour le cynisme et le mépris de ce gouvernement par le simulacre de discussion avec les partenaires sociaux, et par un autisme chronique de la rue et des Français.

Le relèvement de l'âge légal de la retraite à 62 et 67 ans pénalisera les salariés ayant commencé leur vie professionnelle tôt et plus particulièrement ceux qui auront eu une activité professionnelle pénible. Les femmes, aux carrières souvent incomplètes, les salariés les plus précaires et les jeunes dont l'entrée dans la vie professionnelle est de plus en plus tardive. Ces catégories seront par ailleurs doublement sanctionnées par le report à 67 ans de la retraite à taux plein, compte tenu du faible taux d'emploi des seniors en France.

Les socialistes ont pourtant fait des propositions avec la mise à contribution des revenus du capital, l'augmentation modérée et étalée dans le temps des cotisations patronales et salariales, une surtaxe sur les banques pour pérenniser le fonds de réserve des retraites. Censuré par le Président de l'Assemblée nationale lors de l'explication de vote que je souhaitais développer sur la pénibilité, je n'ai pu m'exprimer en votre nom. (Intervention disponible sur mon site ou à la permanence)...

La rigueur est à l'ordre du jour pour tous les Français sauf les plus aisés qui sont épargnés. La majorité des élus de droite s'arc-boute pour protéger et préserver le bouclier fiscal des nantis ! où est l'égalité ? où est la solidarité ?

Il est grand temps de changer, les socialistes doivent se battre sur les valeurs humaines, à l'Assemblée Nationale et dans tout le pays, En 2012, la France doit renouer avec les principes de justice et de respect de l'Etat du Droit.

Vous restant fidèlement dévoué.

Jean-Luc PÉRAT

Vous soutenez l'action ou simplement partagez les idées de Jean-Luc Pérat. Vous lui faites confiance pour défendre vos droits ? Dites-le par mail : contact-depute@perat.fr ou sur son blog : www.perat.fr

> AGENDA > NEWSLETTER > ACTUALITÉS > ACTIONS
> LES COMMUNES > FORUM / DÉBAT > VOS DROITS > ...

→ Suite page 2

→ Sur ce dossier, **Jean-Luc Pérat s'est mobilisé à deux niveaux** :

- le premier en sollicitant auprès du Ministre du Budget pour obtenir **dégrèvement de taxe professionnelle**. Une modération de la taxe de 100 000 a ainsi été obtenue.
- le second, conduit avec Jacques Derigny, Président de la Communauté de Communes Action et Environs, pour **trouver un repreneur pour le site fourmisien**.

DES RESULTATS SUR LE TERRAIN

Après avoir interpellé les dirigeants de PSA-Citroën et de Renault, deux des principaux donneurs d'ordres de l'entreprise, et obtenu l'aide de l'Etat sous la forme d'une **prime d'aménagement du Territoire de 1 500 000 euros**, un accord de **rachat par le groupe italien Agrati** a pu être finalisé, la reprise devenant effective début 2010. À terme, **148 emplois** seront ainsi **sauvegardés**.

Toutes les entreprises souffrent de la baisse de l'activité économique. Jean-Luc Pérat multiplie les démarches afin d'obtenir des pouvoirs publics un accompagnement et une souplesse à la hauteur des enjeux. Plusieurs entreprises du territoire purent ainsi **bénéficier de délais et d'échéanciers** pour le règlement de leurs cotisations sociales et fiscales.

Par ailleurs, plusieurs entreprises se sont retrouvées en difficultés pour obtenir des garanties ou des **avances de trésorerie leur permettant de passer un cap difficile**. Face à ces situations mettant en péril la survie d'activités souvent rentables, le recours au Médiateur du Crédit s'avère nécessaire pour renouer les fils du dialogue et parvenir à une solution conciliant sauvegarde de l'emploi et sécurité des prêts consentis.

Jean-Luc Pérat est dans ce domaine à l'écoute de chacun pour s'assurer qu'il reçoive toute l'aide possible.

AGRICULTURE : LES EXPLOITANTS DOIVENT VIVRE DE LEUR TRAVAIL



L'année 2009 aura été aussi éprouvante pour les agriculteurs avec une chute de leurs revenus de 34 %, on estime que 22 % des agriculteurs sont aujourd'hui des travailleurs pauvres.

Cette crise agricole touche particulièrement l'Avesnois, ses **producteurs laitiers perdant plus de 50 % de leurs revenus**. Jean-Luc Pérat s'est mobilisé aux côtés des agriculteurs, gardant une écoute attentive des représentants syndicaux ou des associations comme l'ADARTH.

Avec le groupe socialiste, il est intervenu à plusieurs reprises auprès du gouvernement pour qu'un réel débat sur les conditions d'**évolution des revenus d'agriculteurs soit porté devant le Parlement**.

Au-delà des plans de soutien conjoncturels, une réorganisation en profondeur des filières et des circuits de distribution est nécessaire. Elle passe par le **regroupement des producteurs** pour les rendre plus forts face aux industries et à la grande distribution, par la **création de labels de qualité** et par la mise en place d'**outils de régulation des marges et des productions** au niveau interprofessionnel, national et européen.

INFRASTRUCTURES ET FILIÈRES D'AVENIR

Le retour rapide à une croissance durable passe par l'amélioration de l'attractivité du



territoire. Cette attractivité se joue à deux niveaux : de meilleures infrastructures et l'implantation de filières d'avenir.

L'AMÉNAGEMENT DE LA RN2

Suite à la manifestation RN2main de septembre dernier, Jean-Luc Pérat est intervenu à l'Assemblée nationale pour exiger du gouvernement enfin un aboutissement de ce dossier. Même si les réponses obtenues ne poussent pas à l'optimisme, un référent destiné à renforcer le dialogue entre l'Etat et les élus locaux a été nommé. D'autre part, devant l'état de délabrement extrême de la chaussée au sortir de l'hiver, il a interpellé le Préfet du Nord pour que des travaux de rénovation soient rapidement réalisés. **Une enveloppe de 8 millions d'euros** a ainsi été dégagée par les pouvoirs publics **pour rénover partiellement la route**.

LA RÉOUVERTURE DE LA SAMBRE



Après plusieurs rencontres avec les services ministériels et une intervention dans l'hémicycle, un expert a rendu au gouvernement un rapport concluant à l'intérêt économique et touristique de la Sambre. La mise en place d'un véritable partenariat entre l'Etat, Voies navigables de France, le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais et le Conseil Général de l'Aisne permettra un **retour de la navigation attendue pour 2013**.

Par ailleurs, pour favoriser la création d'entreprises et donc l'emploi, Jean-Luc Pérat travaille au développement d'un véritable « guichet unique » de l'accompagnement des **projets à vocation économiques et touristiques** au niveau du Canton de Trélon et au-delà. Ce projet, porté au sein du Pôle Intercommunal de Développement Economique devrait se concrétiser en

2011 par l'**implantation à Fourmies d'un bâtiment** répondant aux normes HQE et regroupant le siège de la Communauté de Communes Action Fourmies et Environ et une ruche d'entreprises avec les différents partenaires institutionnels (CCI, Chambre des métiers, ...).

LES FILIÈRES D'AVENIR : LA PIERRE ET LE BOIS



Convaincu que les matériaux naturels locaux peuvent contribuer à un véritable développement durable du territoire générateur d'emplois, Jean-Luc Pérat s'est particulièrement impliqué dans la création du **Pôle d'excellence Rural « valorisation des matériaux naturels Pierre et Bois »**. Le dossier porté par les deux communautés de communes du Canton de Trélon et l'Écomusée de l'Avesnois s'est concrétisé en septembre dernier par la pose de la première pierre de l'unité de production de pierres locales. Quant à la **station d'imprégnation axiale du bois** à Anor, elle sera opérationnelle fin 2010, début 2011.

Tant pour le développement économique que pour la lutte contre le chômage et la précarité en Sambre-Avesnois, Jean-Luc Pérat est convaincu que notre territoire dispose des ressources humaines et naturelles lui permettant de retrouver le chemin d'une croissance durable. C'est pourquoi, il **agit, tant à l'Assemblée nationale que sur le terrain aux côtés des acteurs**, pour mobiliser les forces et les énergies, libérer les initiatives et obtenir tout l'accompagnement nécessaire de la part de l'Etat et des collectivités locales.

Plus que jamais, le défi d'un territoire qui reprend son destin en mains : c'est l'affaire de chacun pour le bien-être de tous.





**EN DIRECT
DE L'ASSEMBLÉE**



DROITS DES FEMMES

Le champ d'action du Parlement étant très large, chaque parlementaire est amené à se spécialiser dans les domaines répondant le mieux à ses centres d'intérêt. C'est pourquoi, Jean-Luc Pérat, en plus de sa participation à la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire et à différents groupes d'études, a choisi de porter plus particulièrement son action dans le domaine des droits des femmes et de l'égalité hommes/femmes.

Il a donc intégré la Délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Au sein de cette délégation, il étudie tous les projets de loi touchant à la problématique de la place des femmes dans la Société. De même, la Délégation travaille pour élaborer ses propres propositions.

Il s'est ainsi particulièrement investi dans deux projets : la proposition de clause de l'Européenne la plus favorisée présentée par le groupe socialiste et la proposition de loi renforçant la prévention et la protection des violences faites aux femmes.

La clause de l'Européenne la plus favorisée repose sur le constat que les législations au sein de l'Union européenne sont très diverses, en particulier pour ce qui concerne les droits des femmes. L'idée est d'engager une harmonisation « par le haut » en invitant le gouvernement à réaliser un panorama complet de ces diverses législations, puis de retenir les mesures les plus favorables aux femmes pour les intégrer progressivement à la loi française. Cette résolution a été adoptée à la quasi-unanimité le 23 février 2010.

La proposition de loi sur la prévention et la protection des femmes victimes de violences poursuivait quant à elle plusieurs objectifs :

- améliorer la protection des victimes de violences en créant une « ordonnance de protection des victimes » permettant sur la décision d'un juge d'éloigner le conjoint soupçonné de violences du domicile commun, tout en prévoyant des mesures de stabilisation de la situation juridique et financière de la victime déclarée et des enfants éventuels. Cette ordonnance est également ouverte aux personnes menacées de mariage forcé.
- renforcer la prévention contre ces violences, en améliorant la formation des personnes ayant à traiter des violences conjugales, et en créant un Observatoire national des violences faites aux femmes.
- accentuer la répression des violences, en reconnaissant pénalement certains types de vio-

lences comme les violences psychologiques ou les mariages forcés.

Cette proposition de loi, votée à l'unanimité le 25 février par les députés, puis le 24 juin par les Sénateurs, a été définitivement adoptée le 29 juin par l'Assemblée nationale. Cette loi s'applique depuis le 10 juillet, date de sa parution au Journal Officiel. Par ailleurs, Jean-Luc Pérat a cosigné des propositions de loi visant à renforcer la parité lors des élections législatives et la présence des femmes dans les conseils d'administrations des grandes entreprises. Enfin, il a dernièrement proposé la création d'un groupe parlementaire d'études autour de la thématique de l'entrepreneuriat au féminin en lien avec la fédération France Pionnières.

UN ÉLU PRÉSENT ET TRÈS ACTIF À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Quelques chiffres :

- **classé 118^e député le plus actif (sur 575)** selon le baromètre de mai 2010 du site Internet lesinfos.com ;
- **6 questions d'actualités posées** (taxation des superbénéficiaires de Total, création de places de crèches, moyens dédiés à l'enseignement agricole, financement des Restos du Cœur, lutte contre le mal logement, accès à l'IVG) ;
- **5 questions orales** sans débat (tornade en Sambre, RN2, réouverture de la Sambre, lycée agricole de Sains-du-Nord, reconstruction des hôpitaux de Maubeuge et d'Avesnes) ;
- **40 interventions en séance ;**
- **67 interventions en commission ;**
- **167 questions écrites** posées ;
- **38 propositions de loi** cosignées ;
- **577 amendements** cosignés.



À PROPOS...



Christine BATTEUX
Vice-présidente du Conseil Régional en charge du Tourisme.

Comment voyez-vous votre action de Vice-présidente au tourisme ?

En tant que nouvelle Vice-Présidente du Conseil Régional en charge du Tourisme, j'ai engagé depuis ma prise de fonction en mars dernier, une démarche de consultation et de rencontre car pour moi rien n'est possible sans la concertation, l'écoute et l'ouverture vers les différents acteurs du tourisme en Nord - Pas de Calais. C'est de cette façon que je souhaite avancer.

Quel doit-être selon-vous le rôle de la Région dans le domaine du tourisme ?

Le tourisme est une compétence partagée entre la Région et les Départements. Les Communes et les Intercommunalités sont également des acteurs majeurs du développement touristique.

Cependant, lors de mes différentes rencontres, je constate que c'est un secteur qui manque cruellement de concertation, alors, si nous voulons continuer à agir dans l'intérêt de nos territoires, nous avons le devoir de nous coordonner pour optimiser les moyens et mener des politiques concertées, partagées et mutualisées entre les différents acteurs.

Je pense que la Région doit jouer ce rôle de chef de file et, tout en respectant les rôles et les spécificités de chacun, mettre autour de la table l'ensemble des acteurs du tourisme.

Quelle sera votre action au sein du Conseil Régional pour le territoire de l'Avesnois ?

Je souhaite d'une part, être une ambassadrice de notre territoire au Conseil Régional et faire entendre la parole des élus et des acteurs de l'Avesnois à la Région.

D'autre part, je serai également le relai des politiques régionales sur notre territoire en étant vigilante à ce que nous ne passions pas à côté des possibilités d'aides qu'offre la Région dans ses différents domaines d'intervention : la formation, les lycées, l'emploi, le développement économique, les transports, la santé ...

ACTUALITÉS...

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : UN PROJET INJUSTE ET DANGEREUX

Le 28 septembre dernier, Jean-Luc Pérat et les députés socialistes ont voté contre ce projet de loi qui vise à recentraliser le pouvoir politique dans les seules mains de l'Etat au détriment des collectivités territoriales et de la démocratie locale.

Après la suppression de la taxe professionnelle qui a fait perdre aux collectivités une part importante de leurs ressources ainsi que leur autonomie fiscale, ce texte vient également leur enlever toute liberté d'action.

Conséquence : privées des solidarités territoriales mises en œuvre par les Régions et les Départements, les communes et intercommunalités, notamment rurales, seront isolées et condamnées à l'immobilisme. À terme, les actions en faveur de la culture, des sports et de la vie associative dans les territoires sont ainsi menacées de remise en cause.

Quant à la création du conseiller territorial alliant les fonctions de conseiller général et régional, il institutionnalise le cumul des mandats et éloigne les élus des citoyens. Quant à son mode d'élection, il mettra à mal la parité dans les candidatures et aggravera les inégalités territoriales de représentation (l'Auvergne disposera ainsi de 8 conseillers de plus que le Nord-Pas-de-Calais, avec 2,7 millions d'habitants en moins).

Au final, cette loi passe à côté de tous les objectifs prônés par le gouvernement. Elle devait simplifier le « mille-feuille électoral » mais ajoute des strates supplémentaires. Elle devait être source d'économies mais crée de nouvelles dépenses. Elle aboutit à une nouvelle organisation territoriale plus compliquée et plus coûteuse, tout en étant moins démocratique.

Lors du vote solennel, seule une majorité de députés de l'UMP et du Nouveau Centre a approuvé cette réforme pour laquelle les élus socialistes saisiront le Conseil Constitutionnel.

LE PARLEMENT DES ENFANTS :



Cette année, c'est l'école Jacques BREL de Glageon qui a été choisie par Jean-Luc PERAT pour participer au Parlement des Enfants. C'est accompagné, du Maire de Glageon Bernard CHAUDERLOT qu'il s'est rendu dans la classe de CM2 de la Directrice Mme LORENZ pour découvrir la proposition de Loi préparée par les élèves. Chloé JAGIELSKI a été élue Députée Junior par sa classe pour défendre leur projet. Après avoir retenu plusieurs thèmes et débattu en classe au sein d'une commission, comme à l'Assemblée Nationale, ils ont donné lecture de leur proposition de Loi intitulée « Responsabiliser l'Etat et les parents dans leur mission de formation et d'éducation à l'hygiène en favorisant la mise en place d'associations d'aide à la personne et la diffusion d'informations pertinentes ». Le 1^{er} avril, toute la classe a été invitée à Paris par Jean-Luc Pérat pour une visite guidée du Palais Bourbon. Le 5 juin Chloé a siégé à Paris au Parlement des Enfants pour être la « Porte-voix » de ses camarades de classe.